

Le Naturaliste canadien



Saviez-vous que...

Volume 142, numéro 3, automne 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1051004ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1051004ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

ISSN

0028-0798 (imprimé)

1929-3208 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2018). Saviez-vous que.... *Le Naturaliste canadien*, 142(3), 100–102.

<https://doi.org/10.7202/1051004ar>

Tous droits réservés © La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Saviez-vous que...

Charte sur les plastiques dans les océans

Le 9 juin 2018, les dirigeantes et dirigeants membres du G7 réunis dans Charlevoix ont adopté la charte sur les plastiques dans les océans:

« Les plastiques comptent parmi les inventions les plus révolutionnaires du siècle dernier. Ils occupent une place importante dans notre économie et notre quotidien. Cependant, dans leur forme actuelle, la production, l'utilisation, la gestion et l'élimination des plastiques constituent une menace pour l'environnement, les sources de revenus et, potentiellement, la santé humaine. Elles représentent également une perte importante de valeur, de ressources et d'énergie. Nous, les dirigeantes et dirigeants du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Union européenne, nous engageons à prendre les mesures qui s'imposent pour promouvoir une gestion des plastiques durable et efficace sur le plan des ressources. Nous prenons la résolution d'adopter une approche axée sur le cycle de vie en ce qui a trait à la gérance des plastiques sur terre et en mer. Cette approche vise à éviter le recours inutile aux plastiques et à en prévenir les déchets. Elle vise en outre, au moyen de différentes mesures stratégiques, à s'assurer que les plastiques sont conçus pour être récupérés, réutilisés, recyclés et gérés à la fin du cycle de vie, de sorte à éviter les déchets. Nous nous efforcerons d'accroître l'utilisation efficace des ressources et, en même temps, de renforcer l'infrastructure et les systèmes de réacheminement des déchets destinés à la collecte et au traitement des matières plastiques afin de réintroduire la valeur des plastiques dans l'économie, et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre et empêcher le déversement des déchets dans l'environnement. Nous voulons stimuler l'innovation en faveur de solutions, de technologies et de solutions durables tout au long du cycle de vie, qui permettront aux consommateurs et aux entreprises de changer leur comportement. Nous nous efforcerons de mobiliser et d'appuyer les initiatives menées en collaboration par le gouvernement, l'industrie, le milieu universitaire, les citoyens et les jeunes. Nous reconnaissons également la nécessité d'agir conformément aux engagements antérieurs du G7 et au Programme 2030, qui établit un cadre mondial pour le développement durable.

Nous nous engageons à accélérer la transition vers une approche de gestion efficace du cycle de vie des matières plastiques dans l'économie, de la manière suivante:

1. Conception, production et marchés d'utilisation secondaire durables

- Encourager les efforts déployés par l'industrie à l'égard d'une cible de 100 % de produits de plastique réutilisables et recyclables d'ici 2030, ou récupérables là où des solutions de rechange viables ne seront pas en place.
- Tenir compte de tous les impacts environnementaux des solutions de rechange, de sorte à réduire de façon importante le recours inutile aux plastiques à usage unique.
- Utiliser les marchés publics écologiques pour réduire les déchets et soutenir les marchés secondaires des plastiques et les alternatives au plastique.
- Encourager les efforts déployés par l'industrie pour accroître de 50 % le contenu recyclable des produits de plastique d'ici 2030, là où cette mesure pourra être mise en place.



CHARTRE SUR LES PLASTIQUES DANS LES OCÉANS

- Soutenir les marchés secondaires des plastiques, notamment au moyen de mesures stratégiques, de mesures incitatives et de lignes directrices en matière de gérance des produits, de conception et de contenu recyclé.
 - Travailler de concert avec l'industrie pour éliminer l'utilisation de microbilles de plastique dans les produits cosmétiques rinçables et les produits de soins personnels, et s'attaquer aux autres sources de microplastiques.
- ### 2. Systèmes et infrastructures de collecte et de gestion et autres systèmes et infrastructures
- Travailler avec l'industrie et les autres ordres de gouvernement pour recycler et réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et récupérer 100 % de tous les plastiques d'ici 2040.
 - Accroître la capacité nationale de gérer les plastiques en tant que ressource, d'en prévenir la fuite dans le milieu marin à partir de toutes les sources et en favoriser la collecte, la réutilisation, le recyclage, la récupération et/ou l'élimination de façon non polluante.
 - Encourager l'application d'une approche globale de la chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne la production de plastiques dans une optique de responsabilité accrue et afin de prévenir les pertes inutiles, y compris dans les granules de plastique de préproduction.
 - Accélérer l'action internationale et catalyser les investissements pour lutter contre les déchets marins dans les zones

névralgiques et les zones vulnérables grâce au financement public-privé et au renforcement des capacités en matière d'infrastructures de gestion des déchets et des eaux usées, de solutions novatrices et de nettoyage des côtes.

- e. Travailler avec les partenaires concernés, en particulier les gouvernements locaux, pour accélérer les efforts visant à réduire les déchets marins et les déchets plastiques, particulièrement, mais pas exclusivement, dans les petites îles et les communautés éloignées, notamment grâce à des activités de sensibilisation.

3. Modes de vie durables et éducation

- a. Renforcer les mesures, telles que les instruments reposant sur les mécanismes du marché, pour empêcher les plastiques de pénétrer dans les océans, et renforcer les normes d'étiquetage pour permettre aux consommateurs de prendre des décisions durables concernant les plastiques, y compris les emballages.
- b. Soutenir les initiatives de leadership de l'industrie et favoriser l'échange de connaissances au moyen des alliances existantes et d'autres mécanismes.
- c. Promouvoir le rôle de leadership des femmes et des jeunes en tant que promoteurs de pratiques de consommation et de production durables.
- d. Soutenir les plateformes d'échange de l'information afin d'appuyer les efforts de sensibilisation et d'éducation concernant la prévention et la réduction de la production de déchets plastiques, la pollution par les plastiques et l'élimination des déchets marins.

4. Recherche, innovation et nouvelles technologies

- a. Évaluer la consommation actuelle de plastique et effectuer des analyses prospectives sur le niveau de consommation de plastique par secteur d'utilisation majeure, et déterminer et encourager l'élimination des utilisations inutiles.
- b. Demander aux ministres de l'Environnement du G7, lors de leur prochaine réunion, de proposer de nouvelles initiatives, comme un défi du G7 pour l'innovation dans les plastiques, afin de promouvoir la recherche et le développement, par le secteur privé et les innovateurs, de technologies ainsi que de méthodes de conception ou de production nouvelles et durables qui permettront de gérer les déchets plastiques dans les océans, en mettant l'accent sur toutes les étapes de la production et de la chaîne d'approvisionnement.
- c. Promouvoir la recherche, le développement et l'utilisation de technologies permettant d'éliminer les plastiques et les microplastiques des eaux usées et des boues d'épuration.
- d. Orienter le développement et l'utilisation appropriée de matières plastiques et de solutions de rechange novatrices permettant de s'assurer que les plastiques ne sont pas nocifs pour l'environnement.
- e. Harmoniser les méthodes de surveillance scientifique du G7.
- f. Collaborer à la recherche sur les sources et le devenir des plastiques et leur impact sur la santé humaine et marine.

5. Mesures visant les côtes et le littoral

- a. Encourager les campagnes sur les déchets marins dans les pays du G7 auprès des jeunes et des partenaires pertinents

pour sensibiliser le public, recueillir des données et enlever les débris des côtes et des rivages à l'échelle mondiale.

- b. Accélérer la mise en œuvre du Plan d'action des dirigeants du G7 de 2015 pour lutter contre les déchets marins par l'entremise des programmes pour les mers régionales, des initiatives dirigées par les ORGP, le cas échéant, et des investissements ciblés pour des activités de nettoyage qui sont favorables à l'environnement dans les zones névralgiques et les zones prioritaires, en particulier pour les engins de pêche perdus ou abandonnés et les déchets produits et ramassés par les activités de pêche.»

Source : Document du Sommet du G7 du 9 juin 2018. <https://g7.gc.ca/fr/documents-officiels>



Prix Harfang des neiges 2018 – Québec rend hommage à ses cinq premiers lauréats

Les cinq lauréats de la première édition des Prix Harfang des neiges sont maintenant connus. Tous ont reçu un bel hommage à l'occasion d'une cérémonie tenue au restaurant Le Parlementaire de l'Assemblée nationale en présence du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Luc Blanchette.

Créés afin de reconnaître officiellement l'engagement et la contribution de personnes ou d'organisations œuvrant à la conservation, à la gestion et à la mise en valeur de la faune, les Prix Harfang des neiges sont une initiative du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. Les lauréats 2018 sont les suivants :

Innovation en région

Le lauréat de la catégorie Innovation en région est M. Jean Gaudreault, concepteur du programme pédagogique *Ressources fauniques*. Unique au Québec, ce programme est offert aux élèves de la première à la cinquième année du secondaire de la Commission scolaire Lac-Saint-Jean-Est depuis 10 ans. Il permet aux jeunes de bouger et de se dépasser dans le cadre d'expériences concrètes dans la nature, contribuant ainsi à prévenir le décrochage scolaire.

Coup de cœur Relève – individuel

M. Michel Duranseau, enseignant du programme Protection et exploitation de territoires fauniques au Centre de formation Harricana d'Amos, est le lauréat de la catégorie Coup de cœur Relève – individuel. M. Duranseau est moniteur de la formation sur le piégeage et la gestion des animaux à fourrure depuis 1988 et instructeur de la formation sur le piégeage et la gestion des canidés

depuis 1993. Soucieux de soutenir la relève, il s'affaire au quotidien à faire partager ses connaissances techniques.

Coup de cœur Relève – groupe

La Fondation pour la sauvegarde de la truite mouchetée (FSTM), située à Stoneham-et-Tewkesbury, est lauréate dans la catégorie Coup de cœur Relève – groupe. Grâce à de nombreux partenariats et à une équipe de bénévoles passionnés, la FSTM initie chaque année plus de 2 000 jeunes à la pêche par l'intermédiaire d'activités de pêche organisées dans les patros et les centres communautaires de Québec, de Lévis et de Montréal. De plus, dans le cadre de son Programme O. P. Hercule, la Fondation distribue chaque année des outils pédagogiques dans plus de 350 écoles.

Bâtisseur

Depuis 1986, l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP), située à Saint-Hyacinthe, récupère, soigne et réhabilite les oiseaux afin de les relâcher dans leur milieu naturel. Au fil des ans, la lauréate de la catégorie Bâtisseur a ainsi accueilli quelque 10 000 individus appartenant aux 27 espèces d'oiseaux de proie du Québec, dont plus de 4 200 ont été remis en liberté. En matière d'éducation, le programme *Chouette à voir* permet au public d'observer dans des volières des oiseaux ambassadeurs et des oiseaux réhabilités prêts à être remis en liberté.

Contribution des sciences à la faune

Lauréat de la catégorie Contribution des sciences à la faune, Explos-Nature, avec son Observatoire d'oiseaux de Tadoussac (OOT), joue un rôle essentiel de sentinelle ornithologique de la forêt boréale à travers ses différents programmes de suivi migratoire menés sur

la Côte-Nord. L'OOT effectue notamment du baguage d'oiseaux, des captures ainsi que des relevés visuels. Ses travaux ont permis de mettre sur pied une importante base de données servant à la recherche sur le suivi des populations aviaires, mais également de bio-indicateur de l'état de l'environnement.

Les cinq lauréats ou leur représentant ont reçu des mains de M. Blanchette un certificat à l'effigie des Prix Harfang des neiges et une médaille de l'Assemblée nationale.

Mentions de reconnaissance

La cérémonie de remise des prix a également été l'occasion de souligner le dévouement de douze personnes, dont la contribution a été reconnue au cours de l'année par l'un ou l'autre des organismes membres de la Table nationale de la faune. Celles-ci ont reçu un certificat de reconnaissance et une reproduction encadrée d'une œuvre offerte par la Fondation de la faune du Québec.

Citation :

La contribution du milieu faunique à la conservation, à la gestion et à la mise en valeur de l'une de nos plus belles richesses, la faune, mérite d'être soulignée. Je tiens à offrir mes plus sincères félicitations aux lauréats, aux finalistes, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont rendu possible la concrétisation de cette marque de reconnaissance. Je suis certain que cette première édition ouvrira la voie à une nouvelle tradition. (M. Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs).

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, communiqué de presse du 13 juin 2018